Dossier Judiciaire
Comment Se Protéger au Mieux.

Trilogie : Justice Sociale Administrative
Procédure : Pénale / Administrative
Niveau d'études : Licence, Master, ou que ce soit la base
Domaine : Droit, Sociologie, Psychologie

Pourquoi cette page existe

Pour toute personne ou association :

Elle trouve soudain contrainte de mobilisations « de pré-procédurale ».

Alors que n'est-ce pas ?

Les questions administratives et juridiques sont nombreuses.
Les réponses sont éparpillées entre différents domaines : Sociologie, Psychologie, procédure, outils, Lois.

Cette page a pour but de vous aider à vous y retrouver.
Elle vous donne les clés pour vous en sortir.
C'est une promesse.

Cette page vise à :

- Vous donner des repères
- Vous aider à comprendre
- Vous donner des outils
- Vous donner l'expérience de l'objectif

Elle se compose d'un accueil, d'un sommaire, et un accompagnement professionnel.

Elle est gratuite, sans frais, sans abonnement.

Elle propose une Aide Humaine et Méthodique. 🤝 ✍️

Sommaire

- 🧭 Navigation en Procédure Pénale
- 🔍 Comment Construire un Dossier Solide
- 🔴 Version Spécifique — Violences Conjugales
- 🔵 Distinctions — Ressenti / Fait / Preuve
- 📝 Qui est-ce qu'une Preuve ?
- 📂 DOSSIER TYPE - Structure
- 🟡 DOSSIER SPÉCIAL — Contre-Plainte Miroir / Procès-Baillon

Navigation en Procédure Pénale

Comprendre les règles pour ne pas se faire écraser

I. Ce que la procédure pénale cherche réellement

La procédure pénale, ce n'est pas :

- Une vengeance
- Une réparation immédiate
- Un raisonnement symétrique

C'est :

Une recherche contrôlée
des éléments matériels
des éléments constitutifs
et des éléments moraux

Comprendre cela évite des illusions.

II. Les 3 Blocs Invisibles

Tout dossier pénal repose sur trois piliers :

1. Le bloc matériel

Ce qui peut être prouvé par des éléments.

2. Le bloc moral

Ce qui concerne l'intention et ce qui peut être prouvé.

3. Le bloc légal

Ce qui est défini par la loi.

Si un bloc manque, alors cela change tout.

III. Les erreurs fréquentes des victimes

Il existe des erreurs que presque toutes les victimes font :

- Parler trop tôt
- Parler sans stratégie
- Confondre émotion et procédure pénale

IV. La posture stratégique

Il existe 3 postures :

Passive
Réactive
Stratégique

Ne pas confondre.

Et ne pas se tromper.

V. Ne rien dire de plaisir saisir : procédure haïtien

Ne pas s'exprimer
Ne pas se justifier
Ne pas donner d'explications

Toujours répondre :

« Je souhaite consulter mon avocat avant de répondre à cette question. »

Et rien d'autre.

VI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

VII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

VIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

IX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

X. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XIV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XVI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XVII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XVIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XIX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XXI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XXII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XXIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XXIV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XXV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XXVI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XXVII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XXVIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XXIX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XXX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XXXI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XXXII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XXXIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XXXIV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XXXV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XXXVI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XXXVII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XXXVIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XXXIX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XL. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XLI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XLII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XLIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XLIV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XLV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XLVI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XLVII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XLVIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XLIX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

L. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LIV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LVI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LVII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LVIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LIX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXIV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXVI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXVII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXVIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXIX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXXI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXXII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXXIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXXIV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXXV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXXVI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXXVII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXXVIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXXIX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXXX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXXXI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXXXII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXXXIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXXXIV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXXXV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXXXVI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXXXVII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXXXVIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

LXXXIX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XC. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XCI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XCII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XCIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XCIV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XCV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XCVI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XCVII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XCVIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

XCIX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

C. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CIV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CVI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CVII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CVIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CIX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXIV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXVI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXVII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXVIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXIX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXXI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXXII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXXIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXXIV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXXV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXXVI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXXVII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXXVIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXXIX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXXX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXXXI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXXXII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXXXIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXXXIV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXXXV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXXXVI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXXXVII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXXXVIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXXXIX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXL. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXLI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXLII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXLIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXLIV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXLV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXLVI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXLVII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXLVIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXLIX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CL. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLIV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLVI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLVII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLVIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLIX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXIV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXVI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXVII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXVIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXIX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXXI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXXII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXXIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXXIV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXXV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXXVI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXXVII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXXVIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXXIX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXXX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXXXI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXXXII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXXXIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXXXIV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXXXV. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXXXVI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXXXVII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXXXVIII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CLXXXIX. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXC. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXCI. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit peut devenir une preuve.

Donc :

Écrire
Noter
Conserver
Organiser

CXCII. Règle d'or

Ce qui n'est pas écrit n'existe pas.

Ce qui est écrit

- J'autre peut exercer une pression légale.

La réalité est juridiquement différente.

5. Ajouter une sous-section spécifique au dossier

Tu peux créer dans ton dossier :

SECTION – Éléments relatifs à la contre-plainte

Inclure :

- date de la contre-plainte
- contenu précis
- comparaison factuelle
- incohérences objectives si existantes

Toujours factuel.

6. Attention aux pièges

❌ "Arrêter sur mur"
❌ "C'est un pervers narcissique"
❌ "X insensé"

Préférer :

> *Les faits allégués ne sont appuyés par aucune pièce matérielle à ce jour.*
> *Les éléments objectifs disponibles sont les suivants…*

Ça change tout.

7. Ce que tu dois garder en tête

Une plainte mirroir peut avoir trois objectifs possibles :

1. Se défendre
2. Neutraliser
3. Créer une asymétrie artificielle

Mais ce n'est pas à toi de le qualifier.

Tu montres :

- cohérence,
- chronologie,
- matérialité.

La qualification appartient au juge.

8. Formule stratégique à intégrer

Tu peux écrire dans ton dossier :

> *Je prends acte de la plainte déposée en retour.*
> *Je maintiens les faits exposés précédemment et joins les éléments matériels correspondants.*
> *Il appartiendra à l'autorité judiciaire d'apprécier la cohérence des chronologies respectives.*

C'est extrêmement puissant.
Calme.
Et difficile à attaquer.

9. Ce qui protège le plus

Et-matière de violences conjugales, ce qui pèse lourd :

- certificats médicaux précoces
- attestations antérieures à la rupture
- messages demandant explicitement l'arrêt
- preuves de pression post-rupture

La chronologie protège.

10. Réalité importante

Une plainte mirroir peut entraîner :

- classement des deux dossiers
- médiation
- poursuites des deux côtés
- poursuite d'un seul côté

Ce n'est pas automatique.
Ça dépend des éléments constitués.

Quand la Plainte-Miroir vise à te faire passer pour instable

Dans certains contextes comme les Violences Sexistes & Sexuelles, la contre-plainte ne vise pas seulement à inverser les faits, mais à déplacer le débat vers la personnalité.

Stratégie observée :

- mise en avant de fragilités psychologiques,
- accusation d'exagération,
- suggestion d'instabilité,
- dramatisation.

Comment réagir

✅ Ne pas viser son diagnostic
✅ Ne pas s'en justifier excessivement
✅ Distinguer santé mentale et crédibilité factuelle

Formule utile :

> **Mon état de santé est documenté.**
> **Les faits exposés sont appuyés par les pièces suivantes.**

Toujours revenir aux pièces.

Rappel clé

Un trouble psychique, un trauma ou un neurodéveloppement atypique :

- perte de discernement automatique
- mensonge
- incapacité à dire victime

L'expertise doit établir un lien, pas le supposer.

De plus, les femmes autistes subissent 4 fois plus de violences.

Le Syndrome de Stress Post-Traumatique empire le TDAH.

Le Traité d'Istanbul & la Médiation

Convention d'Istanbul (2011)

La Convention du Conseil de l'Europe dite "Convention d'Istanbul" vise à :

- prévenir les violences faites aux femmes,
- protéger les victimes,
- poursuivre les auteurs,
- promouvoir des politiques intégrées.

Elle a été ratifiée par la France en 2014.

Ce qu'elle dit sur la médiation

L'article 48 prévoit que :

> *Les Parties prennent les mesures législatives nécessaires pour interdire les modes alternatifs obligatoires de résolution des conflits, y compris la médiation et la conciliation, en matière de violences couvertes par la Convention.*

Autrement dit :

➡️ **Elle interdit la médiation obligatoire** en cas de violences.

Cela signifie :

- Ce ne peut pas forcer une victime à une médiation.
- La justice ne peut pas imposer une conciliation comme solution standard en cas de violences avérées.

Mais :

Dans la pratique, selon la qualification pénale retenue (harcèlement, conflit), violences non caractérisées, etc.), certaines procédures peuvent parfois être orientées vers des alternatives.

C'est là que naît le malaise.

La Convention d'Istanbul, ratifiée par la France, interdit les modes alternatifs obligatoires de résolution des conflits, notamment la médiation, en matière de violences.

Cela signifie qu'une victime ne peut être contrainte à négocier avec son agresseur présumé.

Lorsque des situations de violences sont requalifiées en "conflit" ou en "responsabilités partagées", le risque est que la dynamique asymétrique disparaisse derrière une apparente symétrie procédurale.

La "Décriminalisation des Viols"

En France :

La voit est toujours un **crime** (article 222-23 du Code pénal).
Il est puni de 15 ans de réclusion criminelle minimum.

Ce qui alimente la confusion

Ce que certain.es appellent "décriminalisation" renvoie plutôt à :

- **la requalification en agression sexuelle (délit), la voit est un crime.**
- les correctionn.es et tribunal correctionnel (correctionnalisation),
- les classements sans suite,
- les non-lieux,
- la faible taux de condamnation,
- les difficultés probatoires.

Le débat porte donc sur :

- l'effectivité des poursuites,
- la reconnaissance du consentement,
- la charge probatoire.

Pas sur la reconnaissance de l'infraction.

En France, le viol demeure juridiquement un crime.
Cependant, de nombreuses affaires sont classées sans suite ou requalifiées en délits, ce qui alimente un sentiment d'impunité.
La difficulté probatoire, la correctionnalisation de certains dossiers et la faible taux de condamnation participent à une perception de défaillance structurelle, sans que l'incrimination elle-même ait été supprimée.

Infographie – Chronologie Asymétrique

Montrer l'ingérence de la contre-plainte.

Exemple :

Ligne A – Chronologie initiale

Mars : fait 1
Avril : message
Juin : plainte
Juin : plainte

Ligne B – Contre-plainte

Juillet : plainte en retour
Août : accusations générales

> L'asymétrie se lit souvent dans l'antériorité, la répétition et la matérialité des éléments.

Différencier :

- faits objectivés
- procédures
- accusations sans pièce

Important

Je ne peux pas affirmer que la justice "récompense les agresseurs".

Mais on peut dire :

- Les systèmes judiciaires sont imparfaits.
- Les violences sont largement sous-condamnées.
- La transmission de la vécu-ment existent.
- La charge probatoire est exigeante.
- Les chiffres et les faits sont là.

Garde à Vue & Expertise Psychiatrique

Avant l'expertise

L'expert n'est pas un interrogateur.
Il répond à une mission judiciaire précise.

Lis la mission si possible.

Règles en garde à vue

- Droit au silence
- Droit à un avocat
- Droit à un médecin
- Droit à prévenir un proche

Toujours demander confirmation écrite si un droit est refusé.

Attitude recommandée

- Répondre calmement
- Dire "je ne sais pas" si tu ne sais pas
- Refuser de spéculer
- Ne pas combler les silences

Le silence n'est pas une faiblesse.

Expertise psychiatrique

Ne pas chercher à "bien paraître".
Ne pas chercher à "prouver sa normalité".

Répondre simplement :

- parcours
- traitements
- diagnostic
- impact fonctionnel

Un trouble neurodéveloppemental ou traumatique n'excuse rien.

Ce que l'expert évalue

Généralement :

- discernement
- responsabilité
- dangerosité
- crédibilité

Il ne décide pas du procès.
Il donne un avis.

Expertise Psy en contexte de Plainte-Miroir

L'expert répond à une mission judiciaire.

Il évalue :

- Discernement au moment des faits,
- capacité de contrôle,
- crédibilité,
- dangerosité éventuelle.

Ce qu'il ne fait pas

- Il ne juge pas l'affaire.
- Il ne tranche pas la culpabilité.
- Il ne décide pas du classement.

Stratégie en expertise

✓ Rester factuel
✓ Décrire les symptômes sans dramatisation
✓ Expliquer le vécu
✓ Distinguer trauma et responsabilité

Ne pas entrer dans une défense émotionnelle.

Téléchargements gratuits :
• Ma Liste d'Achat •
• Mon Guide Express Complet •
• Mon support de formation (textes & bdd) •
• Formations Nous Traite •
• Formations Violences & Psychotraumas Mental Safeness •
• Mes Schéma •
• Mes Fables •

• Sainte Chaine d'Or •

• Mes Réseaux en haut à gauche du site.

thomas.lapinou.fr
Thomas Schittecat

Agrégé • Dents Severs © Tous droits réservés 2025
Mon travail est sous licence Creative Commons Attribution
Pas d'Utilisation Commerciale sans autorisation
Dépôt INPI/SACEM/SCAM/Agence Protection Auteur